

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 1^{er} septembre 2020, à 8h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Jocelyn Gagné, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré, M. Jacques Lirette, M. Francis Gagné et M. Raymond St-Onge.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit traité lors de la présente séance :

- Demande d'autorisation à la CPTAQ – Mme Carole Tanguay, lot no. 2 720 604;

147-09-2020

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – MME CAROLE TANGUAY, LOT NO. 2 720 604 :

Considérant que Mme Carole Tanguay demande l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole pour conserver une partie du bâtiment érigé sur le lot no. 2 720 604 d'une superficie de vingt (20) mètres carrés;

Considérant que cette partie de bâtiment a servi d'aire de repos à l'érablière, mais a depuis été transformée en aire d'entreposage et de remise du matériel d'exploitation de l'érablière à l'issue d'une décision du TAQ no. neutre 2019 QCTAQ 09105;

Considérant que malgré sa petite taille, l'érablière du lot no. 2 720 604 est en exploitation et nécessite les espaces de rangement nécessaires;

Considérant que cette conversion d'usages est permise par le règlement de zonage et s'y conforme en tous points;

Considérant que cette conversion d'usages est aussi permise par la LPTAAQ et s'y conforme en tous points;

Considérant qu'à l'examen des critères de l'article 62 de la Loi, la municipalité en vient à la conclusion qu'une autorisation n'aura pas d'effet négatif sur les activités agricoles existantes et sur le développement des activités agricoles de la ferme, ainsi que sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots voisins;

Considérant qu'il n'y a pas de pertinence à examiner si d'autres emplacements appropriés et disponibles, au sens de la LPTAAQ, existent sur le territoire municipal;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu :

Que le conseil municipal appuie la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ par Mme Carole Tanguay concernant le lot no. 2 720 604 du cadastre du Québec.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière